



2008
2009

Groupe d'action financière
Rapport annuel



LE GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Le Groupe d'action financière (GAFI) est un groupe intergouvernemental indépendant dont la mission est le développement et la promotion de politiques visant à protéger le système financier mondial contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les recommandations publiées par le GAFI définissent des mesures en matière de justice pénale et de réglementation pour remédier à ces problèmes. Dans ces Recommandations figurent aussi des mesures de coopération internationale et de prévention que doivent prendre les institutions financières et autres comme les casinos, les agents immobiliers, les professions juridiques et les comptables. Les Recommandations du GAFI sont reconnues comme la norme internationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Pour plus d'informations sur le GAFI, veuillez consulter le site Internet :

WWW.FATF-GAFI.ORG

© 2009 GAFI/OECD. Tous droits réservés.

Aucune reproduction ou traduction de cette publication ne peut être réalisée sans autorisation écrite préalable. Toute demande d'autorisation, concernant tout ou partie de cette publication, doit être adressée au Secrétariat du GAFI, 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16, France (fax : +33 1 44 30 61 37 ou e-mail : contact@fatf-gafi.org).

Table des matières

| | |
|--|----|
| Avant-propos du Président | 4 |
| Le GAFI en bref..... | 6 |
| ■ Définition des normes internationales de LBC/FT | 10 |
| Normes du GAFI | 10 |
| Lignes directrices | 10 |
| ■ SUIVI DE LA CONFORMITÉ AUX NORMES de LBC/FT | 12 |
| ■ Identifier et réagir aux menaces | 17 |
| Les juridictions non coopératives et à haut risque | 17 |
| Les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme..... | 17 |
| ■ Renforcer le réseau de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme..... | 20 |
| ■ Services de soutien et états financiers..... | 23 |
| | |
| Annexe 1: Mandat du GAFI | 24 |
| Annexe 2 : Documents du GAFI publiés en 2008-2009..... | 28 |
| Annexe 3 : Juridictions ayant approuvé les 40+9 Recommendations | 31 |
| Annexe 4 : Évaluations publiées..... | 34 |

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Je suis heureux de présenter le 20^e Rapport annuel du Groupe d'action financière (GAFI) qui fait état des progrès réalisés dans la lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) pendant la présidence du Brésil.

L'année passée a été tumultueuse. Nous avons été confrontés à une crise économique et financière mondiale qui a eu un impact significatif sur les économies et les collectivités partout dans le monde. Un certain nombre d'instances internationales travaillent sur des thèmes directement liés à la crise économique. Le GAFI n'est pas une exception, car le risque existe que cette crise ait rendu certains systèmes financiers plus vulnérables aux menaces que représentent le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. En février 2009, le GAFI a informé les co-présidents du Groupe de travail 2 du G20 qu'il envisageait d'étudier l'impact de la crise sur les efforts destinés à lutter contre le blanchiment de capitaux/le financement du terrorisme (LBC/FT) et que des travaux étaient en cours.

Un de mes principaux objectifs a consisté à chercher prioritairement à améliorer la coopération avec les juridictions n'appartenant pas au GAFI qui se sont engagées à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme nécessite un engagement à l'échelle mondiale, qui va au-delà des seuls membres du GAFI. Notre coopération avec les organismes régionaux de type GAFI est essentielle pour assurer une application cohérente des normes internationales reconnues. J'ai eu le plaisir de participer aux réunions de la plupart des organismes régionaux de type GAFI, ce qui m'a conforté dans l'idée de l'importance de ces organismes pour parvenir à mettre en œuvre nos normes à l'échelle mondiale. En particulier, j'ai été impressionné par l'implication et les efforts des pays dotés de ressources limitées.

Le GAFI reconnaît les apports essentiels du secteur privé, pour veiller à ce que nos initiatives correspondent à la réalité des problèmes d'aujourd'hui. Les institutions financières, et le secteur privé plus généralement, apportent régulièrement leur contribution à de nombreux projets du GAFI. Cette année, cette collaboration a abouti à une série de documents d'orientation sur l'approche fondée sur les risques pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans divers secteurs de l'économie. Le GAFI tient à une amélioration du dialogue avec le secteur privé et continuera de solliciter sa contribution sur différentes questions.

Le troisième cycle d'évaluation de la conformité avec les normes du GAFI touche à sa fin et les préparatifs en vue du quatrième cycle ont commencé. Dans le cadre de ces préparatifs, une attention particulière sera accordée aux dispositifs de LBC/FT, à la détection plus précoce des menaces ou des vulnérabilités au sein des juridictions et à d'autres mesures pour renforcer ces dispositifs.

Les menaces que représentent les juridictions qui n'appliquent pas des mesures visant à renforcer leurs dispositifs de LBC/FT continuent de constituer une des principales préoccupations du GAFI. Le GAFI a publié des déclarations en 2008 et en 2009 pour que les institutions financières se montrent d'autant plus vigilantes quand elles traitent avec certaines juridictions. Cet accent mis sur la coopération internationale sera maintenu.



« J'ai été impressionné par l'implication et les efforts des pays dotés de ressources limitées. »

J'ai vraiment apprécié cette année passée à la présidence du GAFI. La participation à ce réseau mondial qui a pour principal objectif commun de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a constitué une expérience enrichissante. Je continuerai de m'intéresser aux problèmes en rapport avec le GAFI au sein de mon gouvernement et je me réjouis à l'idée de collaborer avec mon successeur Paul Vlaanderen, avec lequel j'ai eu le plaisir de travailler pendant ma présidence. J'ai été impressionné par ses connaissances et son expérience et je suis certain que, sous sa présidence, le GAFI saura relever les nombreux nouveaux défis qui vont se présenter.

Antonio Gustavo Rodrigues

Le GAFI en bref

C'est pour réagir à des préoccupations croissantes en matière de blanchiment de capitaux que le Groupe d'action financière (GAFI) a été créé en 1989. Le Groupe s'est vu confier la responsabilité d'étudier les techniques et les tendances du blanchiment de capitaux, de passer en revue les initiatives déjà prises à l'échelle nationale ou internationale et de définir les mesures qui doivent encore être appliquées pour lutter contre le blanchiment de capitaux.

Pour combattre efficacement ce phénomène, le GAFI a élaboré dans un premier temps Quarante recommandations sur le blanchiment de capitaux. Ces recommandations, publiées en 1990, ont constitué le premier ensemble de normes internationales du GAFI dans ce domaine. Afin de tenir compte des changements intervenus dans les méthodes, les techniques et les tendances du blanchiment de capitaux, les Recommandations ont été révisées en 1996. En octobre 2001, le mandat du GAFI a été élargi à la question de financement du terrorisme et le GAFI a formulé Huit recommandations spéciales à ce sujet.

Les normes du GAFI ont été de nouveau mises à jour en juin 2003, pour prendre en compte l'évolution constante des techniques de blanchiment. En octobre 2004, le Groupe d'action financière a par ailleurs publié une neuvième Recommandation spéciale, renforçant ainsi les normes internationales adoptées pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : les 40 + 9 Recommandations.

Les normes du GAFI sont internationalement reconnues et mises en œuvre. Elles ont jusqu'à présent été approuvées par plus de 180 pays ou territoires dans le monde, ainsi que par les Conseils du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Le GAFI compte pour l'heure 32 juridictions membres et 2 organisations régionales, représentant la plupart des grands centres financiers dans toutes les régions du monde (voir tableau 1). En outre, la République de Corée et l'Inde ont respectivement obtenu le statut d'observateur le 27 juillet et le 27 novembre 2006, et elles font actuellement les efforts nécessaires en vue d'une adhésion au GAFI. Les membres du GAFI, et ses deux membres potentiels, apportent aux travaux du Groupe un large éventail de compétences par la présence de spécialistes des questions financières, réglementaires, juridiques et opérationnelles dans les délégations. Les membres du Groupe d'action œuvrent de concert afin de susciter la volonté nécessaire pour appliquer des réformes nationales, législatives et réglementaires contribuant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Toutes les décisions du GAFI sont prises par ses 34 membres par voie de consensus.

Le GAFI a noué de solides partenariats avec un certain nombre d'organisations internationales ou régionales qui participent à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme afin de constituer un réseau mondial de LCB/FT¹. Ses principaux partenaires sont les huit organismes régionaux de type GAFI ; ils jouent un rôle de premier plan et représentent des centres névralgiques pour la mise en œuvre. Les organismes régionaux de type GAFI regroupent, sur une assise régionale, des pays et territoires qui se sont engagés à mettre en œuvre les 40 + 9 Recommandations et qui ont accepté de se soumettre à des évaluations mutuelles de leurs dispositifs de LCB/FT.

Mandat du GAFI

L'actuel mandat du GAFI (2004-2012) a fait l'objet d'une revue à mi-mandat et a été ensuite révisé et approuvé lors d'une réunion ministérielle à Washington en avril 2008. Les quatre objectifs essentiels du mandat (voir annexe 1) sont :

- Revoir et clarifier les normes et mesures internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Promouvoir la mise en œuvre universelle de ces normes.

¹ Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- Identifier et répondre aux nouvelles menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.
- S'engager avec les parties prenantes et ses partenaires partout dans le monde.

Tableau 1 : Membres, observateurs, membres associés du GAFI et organismes régionaux de type GAFI

| Membres : | | | |
|---|-----------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| ■ Afrique du Sud | ■ Conseil de coopération du Golfe | ■ Irlande | ■ République populaire de Chine |
| ■ Allemagne | ■ Danemark | ■ Islande | ■ Royaume-Uni |
| ■ Argentine | ■ Espagne | ■ Italie | ■ Singapour |
| ■ Australie | ■ États-Unis | ■ Japon | ■ Suède |
| ■ Autriche | ■ Fédération de Russie | ■ Luxembourg | ■ Suisse |
| ■ Belgique | ■ Finlande | ■ Mexique | ■ Turquie |
| ■ Brésil | ■ France | ■ Nouvelle-Zélande | |
| ■ Canada | ■ Grèce | ■ Norvège | |
| ■ Commission européenne | ■ Hong Kong, Chine | ■ Pays-Bas | |
| | | ■ Portugal | |
| Membres observateurs : | | | |
| ■ République de Corée | ■ Inde | | |
| Organismes régionaux de type GAFI : | | | Membres associés |
| ■ Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux (GAP) | | | ✓ |
| ■ Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) | | | ✓ |
| ■ Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Moneyval) | | | ✓ |
| ■ Groupe d'action financière de l'Amérique du sud (GAFISUD) ² | | | ✓ |
| ■ Groupe d'action financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN) | | | ✓ |
| ■ Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (EAG) | | | |
| ■ Groupe anti-blanchiment de l'Afrique orientale et australe (GABAOA) | | | |
| ■ Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) | | | |

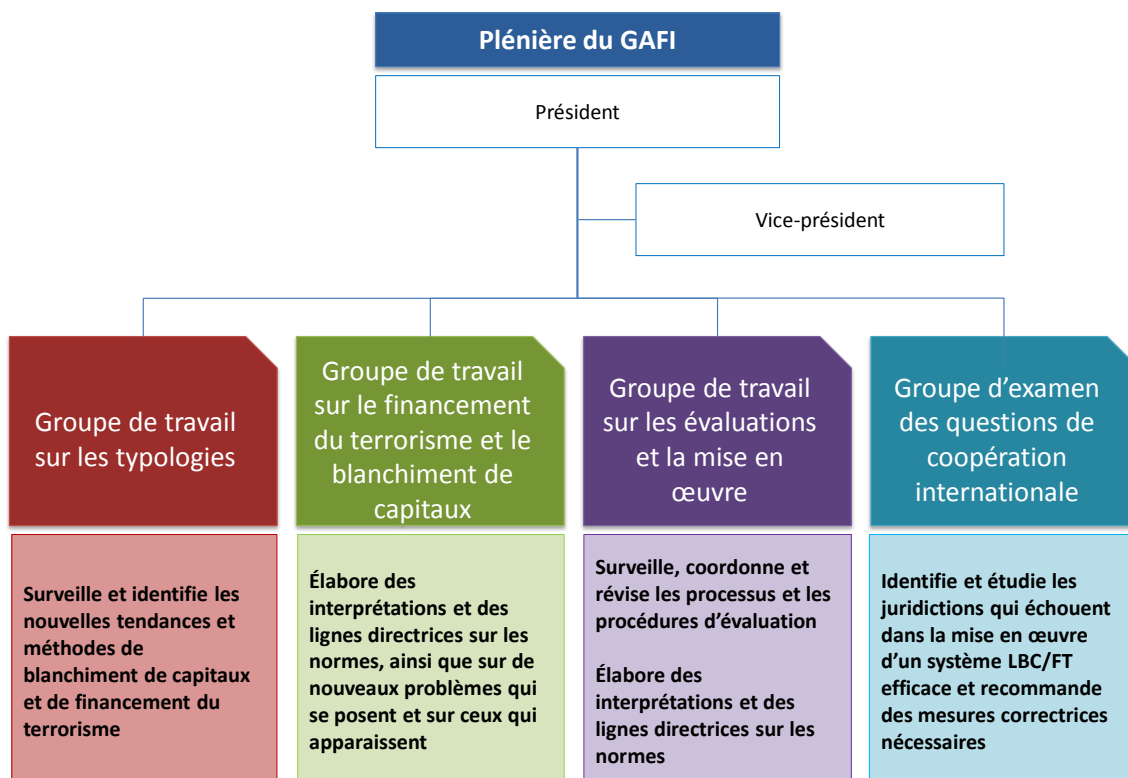
Le GAFI travaille en étroite collaboration avec chacun des organismes régionaux de type GAFI et entretient des relations de travail productives avec le Groupe des organismes de supervision bancaire offshore (GOSBO). Par ailleurs, 21 organisations ayant le statut d'observateur sont impliquées dans les travaux du GAFI ; il s'agit en

² Grupo de Acción Financiera de Sudamérica, en espagnol

particulier du Fonds Monétaire International (FMI), de la Banque mondiale, des Nations Unies et du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers.

La plupart des travaux du GAFI sont menés par des hauts responsables des pouvoirs publics et le Secrétariat du GAFI, mais des représentants du secteur privé y participent fréquemment et de plus en plus. Leur contribution est essentielle à l'application réussie des normes de LBC/FT et elle permet aussi au GAFI de se tenir au fait du contexte dans lequel évolue le secteur financier.

La Plénière du GAFI s'appuie sur un secrétariat et se déroule sous la direction du Président du GAFI, désigné par la Plénière pour un mandat d'un an. Le Secrétariat du GAFI se situe à Paris (France)³.



Le GAFI a quatre groupes de travail qui sont chargés de tâches spécifiques allant de l'identification de nouvelles menaces à l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de LBC/FT. La Plénière, seule instance de décision du GAFI, supervise les travaux des quatre groupes de travail. Chaque groupe de travail peut constituer des équipes chargées d'un projet et d'autres types de sous-groupes pour examiner des thèmes pertinents plus en détails et pour soutenir les efforts du groupe de travail. En 2008-09, par exemple, les groupes de travail se sont intéressés plus particulièrement aux questions suivantes :

Groupe de travail sur les typologies

- Casinos
- Valeurs mobilières
- Zones de libre échange
- Évaluation de la menace mondiale
- Entreprises prestataires de services de transmission de fonds
- Secteur du football

³ Le GAFI est installé dans les locaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris (France), mais il est indépendant de l'OCDE.

Groupe de travail sur le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux

- Passeurs de fonds
- Confiscation
- Gel des actifs des terroristes
- Financement de la prolifération
- Virements électroniques

Groupe de travail sur les évaluations et la mise en œuvre

- Lignes directrices sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques pour les casinos (*RBA Guidance for Casinos*)
- Lignes directrices sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques pour les professions juridiques (*RBA Guidance for Lawyers*)
- Lignes directrices sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur les risques pour le secteur des prestataires de services de transmission de fonds (*RBA Guidance for Money Service Business sector*)
- Travaux conjoints avec le secteur sur la R.⁴ 9 (recours à un tiers)
- Interprétation de la R. 1 (définition de conspiration)
- Interprétation de la RS II⁵
- Préparation du 4^e cycle des évaluations mutuelles

Groupe d'examen des questions de coopération internationale

- Déclarations publiques concernant les juridictions à haut risque
- Procédures révisées du Guide international du risque pays (*International country risk guide* ou ICRG)
- Application de mesures correctrices appropriées
- Identification d'un ensemble de juridictions pour un examen initial en fonction du guide du risque pays international (*International country risk guide* ou ICRG)

⁴ Recommandation

⁵ Recommandation spéciale II

DÉFINITION DES NORMES INTERNATIONALES de LBC/FT

Revoir et clarifier les normes et mesures internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Normes du GAFI

Les 40+9 recommandations du GAFI constituent un ensemble complet de politiques et de mesures contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Comme on l'a signalé précédemment, les 40 Recommandations initiales ont été mises au point en 1990 et révisées en 1996, puis de nouveau en 2003 pour prendre en compte les changements intervenus dans les tendances et les menaces en matière de blanchiment de capitaux. Les Recommandations spéciales ont été ajoutées en 2001 et 2004 pour couvrir la question du financement du terrorisme.

Ces Recommandations, ainsi que leurs Notes interprétatives, constituent les normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT).



Texte des 40+9 recommandations disponible sur www.fatf-gafi.org/standards

Lignes directrices

Pour rester efficaces, les Recommandations, les Notes interprétatives et la Méthodologie (voir encadré 1) sont continuellement réexaminées et, si nécessaires, révisées.

En fonction des problèmes qui se sont posés dans le cadre de travaux sur les typologies, d'évaluations mutuelles ou d'un dialogue avec les membres, et si cela se justifie, le GAFI élabore des interprétations ou des lignes directrices concernant les normes du GAFI ou les changements apportés à la méthodologie de LBC/FT.

Le GAFI, qui a une approche universelle de la définition et de la mise en œuvre des normes du GAFI, est étroitement engagé dans un dialogue avec ses membres, les organismes régionaux de type GAFI, les institutions financières internationales (IFI), d'autres organisations ayant le statut d'observateur et le secteur privé.

Cette année, à l'issue de ce dialogue et de cette analyse, la Plénière du GAFI a approuvé une révision de la formulation des critères de la Méthodologie concernant la Recommandation spéciale IX (RS IX – Passeurs de fonds) pour remédier aux problèmes liés aux frontières internes d'une juridiction supranationale, comme l'Union européenne (UE).

En octobre 2008, le GAFI a finalisé et publié des lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques concernant : (1) les professions juridiques et (2) les casinos. Des lignes directrices comparables ont été publiées en juin 2009 concernant les entreprises prestataires de services de transmission de fonds. Pour plus d'informations relatives aux lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques, on se reportera à la page 26.

En octobre 2008, le GAFI a finalisé et publié des lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions financières de la Résolution 1803 du Conseil de Sécurité des Nations Unies (RCSNU 1803⁶). Ces lignes directrices donnent des informations de base et des définitions, ainsi qu'une description de la vigilance et des actions à envisager dans les contacts avec les institutions financières iraniennes et leurs succursales et filiales à l'étranger. L'objectif de ce renforcement de la vigilance est d'éviter de concourir à des activités présentant un risque de prolifération d'armes de destruction massive ou aux activités nucléaires sensibles en Iran ou encore à la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires.

Ces lignes directrices font suite à celles publiées par le GAFI en juin 2007 (concernant les RCSNU 1540, 1673, 1695, 1718, 1737 et 1747) et en octobre 2007 (RCSNU 1737), qui ont été accueillies favorablement par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Ces lignes directrices, ainsi que celles relatives aux RCSNU publiées précédemment, ne sont pas directement liées aux 40+9 Recommandations du GAFI. Elles sont conçues pour faciliter la mise en œuvre des dispositions financières de la RCSNU par les pays.

⁶ Voir www.un.org/Docs/sc/unsc_resolutions08.htm pour un lien vers la RCSNU 1803.

SUIVI DE LA CONFORMITÉ AUX NORMES de LBC/FT

Promotion internationale de l'application des normes.

Le processus d'évaluations mutuelles constitue un volet fondamental des travaux du GAFI, car c'est par ce processus pour les évaluateurs qu'il contrôle la mise en œuvre des 40 + 9 Recommandations dans ses pays membres et évalue l'efficacité globale de leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le FMI et la Banque mondiale procèdent également à l'évaluation des dispositifs de LBC/FT mis en place dans les différents pays selon les mêmes modalités que celles mises en œuvre par le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI.

Tous les pays membres font successivement l'objet d'un examen par une équipe constituée d'autres membres du GAFI. La portée et l'objet de ces évaluations consistent à vérifier que :

- les lois, règlements et autres mesures requises par les nouvelles normes ont bien été adoptées et sont entrées en vigueur ;
- toutes les mesures nécessaires sont intégralement et correctement mises en œuvre ;
- le dispositif en place est efficace.

Pendant l'évaluation mutuelle, la conformité d'un pays est évaluée et une note est accordée pour chaque Recommandation : C pour conforme ; GPC pour en grande partie conforme ; PC pour partiellement conforme, NC pour non conforme ou NA pour non applicable.

Le GAFI a élaboré des procédures exhaustives et détaillées pour ses évaluations mutuelles, qui contribuent à garantir que les évaluations de tous les pays ou territoires soient justes, appropriées et cohérentes, quelle que soit l'équipe d'évaluation. Les évaluations s'appuient sur les 40+9 Recommandations du GAFI et sont menées en utilisant la *Méthodologie de LBC/FT de 2004*, le *Manuel de 2004 à l'intention des pays et des évaluateurs* et le *Third Round of AML/CFT Mutual evaluations Process and Procedures [processus et procédures pour le troisième cycle d'évaluations mutuelles en matière de LBC/FT] (février 2009)*.

L'évaluation est un processus qui prend une année. Elle est réalisée par une équipe généralement composée de quatre à six experts dotés de compétences juridiques, financières et opérationnelles et de deux membres du Secrétariat du GAFI. Au cours de ce processus, l'équipe se rend dans le pays et rédige un rapport détaillé, qui détermine dans quelle mesure le pays évalué a progressé dans la mise en œuvre d'un système efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et identifie les problèmes qui doivent être résolus. Le GAFI contrôle, coordonne et examine continuellement les processus et procédures d'évaluations en matière de LBC/FT.

Encadré 1.



Dans la ***Méthodologie d'évaluation de la conformité aux 40 Recommandations et 9 Recommandations spéciales du GAFI*** figurent :

- le cadre de la Méthodologie, les modalités d'application lors des évaluations et une description de la structure nécessaire à un dispositif efficace de LBC/FT.
- des indications et des interprétations pour une utilisation de la Méthodologie.
- les critères essentiels et les éléments complémentaires pour chacune des Recommandations.

La Méthodologie aide les pays dotés de systèmes juridiques, réglementaires et financiers différents à mettre en place des dispositifs rigoureux de LBC/FT.

Document disponible sur www.fatf-gafi.org.

Encadré 2.



Le document *Évaluations du dispositif LBC/FT : Manuel à l'intention des pays et des évaluateurs* est destiné à servir d'outil (ou d'aide) aux équipes d'évaluation et aux pays examinés qui participent à une évaluation mutuelle du dispositif de LBC/FT, conduite par le GAFI ou un organisme régional de type GAFI, ou qui prennent part à une évaluation du FMI ou de la Banque mondiale. Il fournit des informations sur la procédure ainsi que des instructions détaillées pour conduire une évaluation qui soit correcte et équitable.

Document disponible sur www.fatf-gafi.org.

Le 3^e cycle d'évaluations

Le troisième cycle d'évaluations mutuelles a commencé en janvier 2005 et va bientôt se terminer. Cinq évaluations mutuelles du GAFI ont été achevées en 2008-09 : Japon (évaluation conjointe avec le GAP), Mexique (évaluation menée par le FMI pour le compte du GAFI), Afrique du Sud (évaluation conjointe avec le GABAOA), Autriche (évaluation réalisée par le FMI pour le compte du GAFI) et Corée, membre observateur (évaluation conjointe avec le GAP). À ce jour, 25 des 32 pays membres du GAFI ont été évalués dans le cadre de ce cycle.

Tableau 2 : Pays du GAFI évalués dans le cadre du 3^e cycle (date d'approbation)

| Juridictions membres | juin 2005 | octobre 2005 | février 2006 | juin 2006 | octobre 2006 | février 2007 | juin 2007 | octobre 2007 | février 2008 | juin 2008 | octobre 2008 | février 2009 | juin 2009 | octobre 2009 | février 2010 | juin 2010 | octobre 2010 |
|-----------------------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|
| Afrique du Sud | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Allemagne | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Argentine | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Australie | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Autriche | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Belgique | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Bésil | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Canada | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Chine | | | | | | | 1 | | | | | | | | | | |
| Danemark | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Espagne | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Etats-Unis | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Finlande | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| France | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Grèce | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Hong Kong (Chine) | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Islande | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Irlande | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Italie | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Japon | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Luxembourg | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mexique | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Nouvelle-Zélande | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Norvège | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Royaume des Pays-Bas | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Portugal | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Fédération de Russie | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Singapour | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suède | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Suisse | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Turquie | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Membres observateurs | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Inde | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Corée | | | | | | | | | | | | | | | | | |

1. La Chine a été évaluée en tant qu'observateur en vue d'une adhésion au GAFI.
2. Aruba (Royaume des Pays-Bas)

Dans un souci d'améliorer la transparence du processus, les rapports d'évaluation mutuelle du GAFI sont communiqués à l'ensemble des membres et des observateurs. Après discussion et adoption par la Plénière du GAFI, les Rapports d'évaluation mutuelle sont publiés sur le site Internet du GAFI à l'adresse www.fatf-gafi.org. De même, les rapports d'évaluations menées par les organismes régionaux de type GAFI, le FMI et la Banque mondiale sont publiés sur leur site Internet.

La quasi-totalité des organismes chargés de procéder à des évaluations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont accepté de publier les rapports d'évaluation sur leur site Internet. On se reportera à l'annexe 3 pour une liste des pays qui ont été évalués à l'aide de la Méthodologie d'évaluation de 2004 et dont le rapport d'évaluation a été publié par l'organisme d'évaluation compétent.

L'année dernière, 39 évaluations ont été finalisées par les organismes régionaux de type GAFI (voir tableau 3 et annexe 4).

Tableau 3 : Évaluations adoptées par les organismes régionaux de type GAFI en 2008-09

| GAP | GAFIC | EAG | GABAOA | GAFISUD | GIABA | GAFIMOAN | MONEYVAL |
|-------------------|--|----------------------|----------------|----------|---------------|---------------------|---------------------------------------|
| Indonésie | Antigua & Barbuda Barbade Grenade Haïti Sainte Lucie Îles Turques-et-Caiques Îles vierges britanniques | Biélorussie | Malawi | Pérou | Cap Vert | Égypte | Azerbaïdjan |
| Myanmar | | Fédération de Russie | Île Maurice | Colombie | Gambie | Jordanie | Estonie |
| Palaos | | Tadjikistan | Afrique du Sud | Paraguay | Guinée-Bissau | Qatar | Ex-République yougoslave de Macédoine |
| Bangladesh | | | | | Mali | Yémen | |
| | | | | | Niger | Émirats arabes unis | Israël ¹ |
| | | | | | Sierra Leone | | Monténégro |
| | | | | | | | Roumanie |
| | | | | | | | Fédération de Russie |
| | | | | | | | Saint Marin |
| | | | | | | | Ukraine |

2. Statut d'observateur actif

Comme treize des 34 membres du GAFI sont également membres d'un organisme régional de type GAFI, ces évaluations sont menées dans le cadre d'un exercice conjoint faisant intervenir le GAFI et l'organisme régional de type GAFI compétent. Les Secrétariats du GAFI et des organismes régionaux de type GAFI travaillent en collaboration pour veiller à une approche cohérente des évaluations mutuelles à l'aide des documents standard, des questionnaires, de la participation des membres des organismes régionaux de type GAFI aux événements du GAFI et de l'organisation de sessions de formation des évaluateurs (voir page 19). Cette collaboration avec les organismes régionaux de type GAFI a pour but de favoriser la cohérence des évaluations, indépendamment de l'organisme évaluateur et d'aider les organismes régionaux de type GAFI si nécessaire à développer davantage leurs capacités d'évaluation.

Suivi des évaluations

Une fois qu'une évaluation mutuelle a été achevée et adoptée par le GAFI, le pays évalué entre dans une phase au cours de laquelle le GAFI contrôle les progrès réalisés dans les domaines où le dispositif de LBC/FT de ce pays peut être défaillant ou a besoin d'être renforcé. Ce processus de suivi nécessite généralement la soumission d'un rapport au GAFI deux ans après l'évaluation, mais le GAFI peut exiger des comptes rendus plus fréquents s'il estime que les progrès sont insuffisants.

Quand un pays membre a atteint un haut degré de conformité pour certaines des Recommandations « essentielles » du GAFI (c'est le cas de la Belgique, du Portugal et de Singapour), il doit fournir une « mise à jour bisannuelle » concernant chaque mesure correctrice qu'il prend. Tous les autres pays du GAFI évalués jusqu'à présent ont fait l'objet d'un « compte rendu de suivi régulier », soit au bout de deux ans, soit plus fréquemment selon ce que requiert la Plénière du GAFI. Le GAFI a examiné chacun de ces rapports puis a formulé des avis individuels sur le caractère suffisant ou non des progrès réalisés. En février et en juin 2009, l'Italie et la Norvège ont soumis des rapports de suivi finaux⁷ qui indiquaient que des progrès significatifs avaient été réalisés pour améliorer la conformité de leurs dispositifs respectifs de LBC/FT. Sur cette base, le GAFI a décidé que ces deux juridictions allaient désormais fournir des mises à jour bisannuelles concernant leurs futures initiatives de LBC/FT. Dans le tableau 4 figurent les pays du GAFI qui ont soumis des rapports de suivi.

Tableau 4 : Suivi du 3^e cycle d'évaluations mutuelles

| Juridictions membres | juin 2007 | octobre 2007 | février 2008 | juin 2008 | octobre 2008 | février 2009 | juin 2009 |
|-----------------------------|-----------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|
| Afrique du Sud | | | | | | | |
| Allemagne | | | | | | | |
| Argentine | | | | | | | |
| Australie | 1 | | | 2 | | 3 | |
| Autriche | | | | | | | |
| Belgique | 1 | | | | | | |
| Brésil | | | | | | | |
| Canada | | | | | 1 | | |
| Chine ⁽¹⁾ | 1 | 2 | 3 | 4 | | 5 | |
| Danemark | | | 1 | | | 2 | |
| Espagne | | | 1 | | | 2 | |
| Etats-Unis | | | 1 | | | 2 | |
| Finlande | | | | | | | |
| France | | | | | | | |
| Grèce | 1 | 2 | 3 | 4 | | 5 | |
| Hong Kong, Chine | | | | | | | |
| Islande | | | | 1 | | | |
| Irlande | | 1 | | | 2 | | |
| Italie | 1 | | | 2 | 3 | ◆ | |
| Japon | | | | | | | |
| Luxembourg | | | | | | | |
| Mexique | | | | | | | |
| Nouvelle-Zélande | | | | | | | |
| Norvège | 1 | | 2 | | 3 | 4 | ◆ |
| Portugal | | | | | | | |
| Royaume des Pays-Bas | | | | | | | |
| Royaume-Uni | | | | | | 1 | |
| Fédération de Russie | | | | | | | |
| Singapour | | | | | | | |
| Suède | | 1 | | | 2 | 3 | |
| Suisse | 1 | | | 2 | | 3 | |
| Turquie | | | | 1 | | | |

1. La Chine a été évaluée en tant qu'observateur en vue d'une adhésion au GAFI.

Formation des évaluateurs

Pour que les évaluations soient justes et cohérentes, il importe que les équipes d'évaluateurs connaissent bien les normes et la méthodologie du GAFI. Le GAFI, les IFI et les organismes régionaux de type GAFI organisent donc des sessions de formation de cinq jours destinées aux évaluateurs potentiels issus des gouvernements membres du GAFI et/ou de l'un des organismes régionaux de type GAFI. Ces programmes ont lieu dans divers sites dans

⁷ Ces rapports de suivi finaux sont disponibles sur le site Internet du GAFI, à l'adresse www.fatf-gafi.org.

les langues officielles des organismes évaluateurs (comme l'anglais, le français, le russe, l'arabe et l'espagnol). Les programmes de formation assurent qu'un grand nombre d'évaluateurs formés participent aux évaluations mutuelles. Les supports de formation sont mis à jour régulièrement pour prendre en compte toute modification des normes et de la méthodologie. La révision la plus récente a été finalisée en avril 2009, après un examen conjoint par le GAFI, le FMI, la Banque mondiale et le GAP.

En 2008-09, les sessions de formation suivantes ont été organisées.

Tableau 5 : Sessions de formations mutuelles d'évaluateurs proposées par les organismes procédant à des évaluations

| Date | Organisme | Lieu |
|--------------------------|-----------|------------------------------|
| 28 juillet – 1 août 2008 | GAFI | Washington, DC, États-Unis |
| 11-15 août 2008 | GAP | Singapour |
| Septembre 2008 | EAG | Moscou, Fédération de Russie |
| 1-3 octobre 2008 | MONEYVAL | Strasbourg, France |
| 22-23 septembre 2008 | GABAOA | Bagamovo, Tanzanie |
| 10-13 novembre 2008 | GAFISUD | Uruguay |
| 23-27 mars 2009 | GAFI | Paris, France |
| 6-10 avril 2009 | GIABA | Lomé, Togo |
| 20-24 avril 2009 | GABAOA | Mombasa, Kenya |
| 1-5 juin 2009 | GAFIC | Port d'Espagne, Trinité |

IDENTIFIER ET RÉAGIR AUX MENACES

Les juridictions non coopératives et à haut risque

Le GAFI reste vigilant quant aux questions de coopération internationale et réagit, si nécessaire, face aux juridictions qui représentent une menace pour le système financier international et pour les initiatives à l'échelle internationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. La procédure du GAFI relative aux pays et territoires non coopératifs (PTNC), lancée en 2000, avait identifié 23 juridictions qui présentaient des risques importants de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour le système financier international. Or cette procédure a été largement couronnée de succès : toutes les juridictions identifiées comme des PTNC en 2000 et 2001 ont réalisé des progrès significatifs et ne figurent plus sur la liste des PTNC.

De 2008 à 2009, poursuivant ses activités dans le cadre du Groupe d'examen des questions de coopération internationale, le GAFI a analysé les juridictions problématiques et à haut risque et recommandé une action spécifique. En 2008, le GAFI a publié une série de déclarations traduisant ses inquiétudes quant aux défaillances des dispositifs de LBC/FT en Iran, en Ouzbékistan, au Pakistan, au Turkménistan, à São Tomé et Príncipe et dans la partie nord de Chypre. Ces déclarations faisaient appel aux membres du GAFI et demandaient instamment à toutes les juridictions de se montrer particulièrement vigilantes concernant les transactions avec l'Iran et l'Ouzbékistan et de renforcer les mesures préventives face aux risques associés à ces pays. Tous les membres du GAFI et de nombreuses autres juridictions ont pris des mesures pour informer leurs institutions financières de ces risques. En février 2009, le GAFI a demandé à ses membres et à d'autres juridictions d'appliquer des mesures de précaution pour protéger leur secteur financier des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme émanant de l'Iran. La situation va continuer de faire l'objet d'un suivi afin que d'autres initiatives puissent être prises, si nécessaire, pour protéger le système financier international.

La plupart de ces juridictions ont adopté au moins quelques mesures pour se doter de dispositifs de LBC/FT. En octobre 2008, le GAFI a reconnu publiquement les progrès réalisés dans la partie nord de Chypre.

Le GAFI a commencé à renforcer ses procédures face aux juridictions à haut risque en 2008 ; ce processus a été intensifié en faisant appel à un certain nombre d'organismes internationaux, le GAFI en faisant partie, pour consolider les mesures prises compte tenu de la crise financière et économique mondiale. En juin 2009, le GAFI a adopté de nouvelles procédures pour identifier les juridictions non coopératives et à haut risque et a engagé le processus d'évaluation des régimes de LBC/FT d'un nombre limité de juridictions. Le processus prévoit un engagement direct des juridictions faisant l'objet d'une évaluation. Une fois les évaluations achevées, les juridictions jugées non coopératives ou à haut risque à ce moment-là seront désignées publiquement. Le GAFI demandera alors à ses membres et à d'autres juridictions d'appliquer une surveillance renforcée lors de transactions avec les juridictions désignées. En plus d'une surveillance renforcée, le GAFI exigera en dernier recours, si nécessaire, l'application de mesures appropriées pour protéger le système financier.

Les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Les méthodes utilisées pour le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont en constante évolution. Comme le secteur financier international se conforme de plus en plus aux normes du GAFI, les criminels doivent trouver d'autres moyens de blanchir les produits de leurs activités illicites et financer ces

activités. Le GAFI contrôle et identifie continuellement les nouvelles menaces et méthodes. Il décrit et explique la nature des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans une série de rapports sur les typologies. Ces études jouent un rôle essentiel pour garantir l'efficacité des normes du GAFI car elles sont utilisées par le GAFI à l'appui de la formulation de sa stratégie. En outre, elles contribuent à une meilleure sensibilisation générale aux nouvelles menaces et méthodes de blanchiment de capitaux. Cela permet de détecter plus tôt l'utilisation de ces méthodes. Les études sur les typologies sont aussi indispensables pour affiner les normes du GAFI afin qu'elles permettent de lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme qui ne cessent d'évoluer.

L'exercice 2008-09 sur les typologies

En novembre 2008, le GAFI et MONEYVAL (le groupe de LBC/FT du Conseil de l'Europe) ont accueilli conjointement la réunion annuelle des experts sur les typologies. La réunion, qui s'est tenue à Monaco, a réuni 170 représentants de plus de 50 pays.

Les experts se réunissent chaque année depuis 20 ans pour partager leurs connaissances et leurs compétences et améliorer par là-même leur compréhension des techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Dans son allocution d'ouverture, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco a souligné l'importance de la coopération entre les juridictions pour échanger les expériences et les bonnes pratiques, afin d'assurer une approche harmonisée des problèmes qui se posent.

Nouvelles études sur les typologies

Cette année, deux rapports sur les typologies ont été finalisés et publiés. En mars 2009, un rapport conjoint sur les typologies du Groupe Asie Pacifique (GAP)/ GAFI a été finalisé et publié : *Vulnérabilité des casinos et du secteur du jeu (Vulnerabilities of Casinos and Gaming Sector)*.

Encadré 3.

Vulnérabilité des casinos et du secteur du jeu

Dans plus de 150 pays sont pratiqués des jeux dans les casinos et les salles de jeu. Cette importante activité mondiale, fortement génératrice de capitaux, est vulnérable à une exploitation criminelle. Ce rapport GAP/GAFI présente des typologies régionales et mondiales illustrant le recours aux casinos et au secteur du jeu à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Il traite des méthodes utilisées dans ce but, des aspects vulnérables, des indicateurs pouvant aider à la détection, de la dissuasion et de l'échange de renseignements à l'échelle internationale.

Certaines caractéristiques de ce secteur le rendent plus vulnérable au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme :

- Les casinos proposent une gamme d'activités financières à titre de « divertissement » 24 heures sur 24.
- Le secteur génère des recettes considérables.
- Les milieux criminels s'intéressent directement ou indirectement aux casinos.
- Dans certaines juridictions, le secteur est peu réglementé.
- Les instances répressives et les institutions financières peuvent ne pas comprendre les activités des casinos.

Ce rapport examine en détail la vulnérabilité due à des carences dans la mise en œuvre à l'échelle nationale de mesures de LBC/FT. Il ne couvre pas les casinos et le secteur du jeu en ligne.



Document disponible sur www.fatf-gafi.org (en anglais uniquement).

En juin 2009, un rapport essentiel sur les typologies concernant le secteur du football a été finalisé. Le football est de loin le sport numéro un dans le monde. Le rapport fonde bon nombre de ses conclusions sur son expérience et sa coopération avec le secteur privé, le Comité international olympique (CIO), la Fédération International de Football Association (FIFA) et l'Union des associations européennes de football (UEFA).

Encadré 4.

Le blanchiment de capitaux via le secteur du football

Le blanchiment de capitaux via ce secteur s'est révélé complexe, car un certain nombre de flux monétaires entrent en jeu, y compris en lien avec les actifs que représentent les clubs de football ou les joueurs, le marché des transferts, les paris, les droits à l'image, la sponsorship et les accords publicitaires.

Le rapport a identifié trois aspects vulnérables potentiels :

- La structure du secteur : le marché est facile à pénétrer et les parties prenantes et les flux monétaires sont multiples.
- Le financement du secteur : les clubs ont de gros besoins financiers, le contrôle de l'origine ou de la destination des paiements est faible voire inexistant.
- La culture du secteur : la vulnérabilité sociale de certains joueurs (en particulier les plus jeunes) et le rôle sociétal du football font que l'on ne renonce pas facilement à l'illusion de l'innocence du sport.



Le rapport propose de se pencher sur certains aspects pour améliorer la capacité à faire face aux risques de blanchiment de capitaux associés au secteur du football.

Document disponible sur www.fatf-gafi.org (en anglais uniquement).

RENFORCER LE RÉSEAU DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

S'engager avec les parties prenantes et ses partenaires dans le monde entier.

La composition du GAFI

Treize des 34 membres du GAFI sont également membres d'un organisme régional de type GAFI. Cette double appartenance relie étroitement les travaux du GAFI et ceux des organismes régionaux de type GAFI. Conjuguée à la participation active de nombreux membres du GAFI en tant qu'observateurs auprès des organismes régionaux de type GAFI, elle favorise, de surcroît, une approche cohérente des travaux de ces organismes et permet un échange d'informations efficace entre eux.

Tableau 6 : Membres du GAFI également membres à part entière d'un organisme régional de type GAFI

| | GAP | GAFIC | Groupe Eurasie | GABAOA | GAFISUD | GAFIMOAN | MONEYVAL |
|-------------------------------|-----|-------|----------------|--------|---------|----------|----------|
| Afrique du Sud | | | | | | | |
| Argentine | | | | | | | |
| Australie | | | | | | | |
| Brésil | | | | | | | |
| Canada | | | | | | | |
| États-Unis | | | | | | | |
| Fédération de Russie | | | | | | | |
| France | | | | | | | 1 |
| GCC | | | | | | 2 | |
| Hong Kong, Chine | | | | | | | |
| Mexique | | | | | | | |
| République populaire de Chine | | | | | | | |
| Royaume des Pays-Bas | | 3 | | | | | 1 |
| Singapour | | | | | | | |

1. La France et les Pays-Bas étaient membres à part entière de MONEYVAL durant la période du présent rapport annuel.
2. Tous les membres du Conseil de coopération du Golfe (GCC) sont membres à part entière du GAFIMOAN.
3. Aruba et les Antilles néerlandaises, qui font partie du Royaume des Pays-Bas, sont tous deux membres du GAFIC.

Statut d'observateur du GAFI

La République de Corée et l'Inde ont obtenu le statut d'observateur depuis juillet et novembre 2006 respectivement.

La Corée est membre du GAP depuis 1998 et en a assuré la coprésidence de 2002 à 2004. En février 2008, le groupe de contact, qui travaille avec la Corée depuis son accession, a indiqué à la Plénière que la Corée était prête à être évaluée en vue de son adhésion. La Plénière a donné son accord et l'évaluation de la Corée a débuté en septembre 2008. Les conclusions de l'évaluation ont été présentées à la Plénière lors de la réunion de juin 2009 et seront examinées plus avant lors de la Plénière d'octobre 2009. L'Inde a obtenu le statut

d'observateur en novembre 2006 et a assisté pour la première fois à la Plénière du GAFI en juin 2009 à Strasbourg. L'Inde est membre du GAP depuis près de dix ans et a été membre de son groupe de direction en 2005/2006. L'évaluation de l'Inde en vue de son adhésion commencera fin 2009. L'examen des conclusions de l'évaluation et la décision concernant la pleine adhésion de l'Inde auront lieu en juin 2010. Le degré d'observation des normes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme est un aspect essentiel de la décision de la Plénière d'accorder à une juridiction le statut de membre du GAFI à part entière.

En octobre 2008, le GAFI a accueilli le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire en tant qu'organisation ayant statut d'observateur et, en juin 2009, EUROJUST, l'unité de coopération judiciaire en matière pénale de l'Union européenne, a également obtenu ce statut. L'accentuation de la coopération avec ces organisations reposera sur les synergies existantes et renforcera l'impact mondial du réseau du GAFI.

Initiatives conjointes avec les membres associés et les autres organismes régionaux de type GAFI

Lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme nécessite une approche cohérente à l'échelle mondiale. Le GAFI coopère étroitement avec les organismes régionaux de type GAFI depuis plus de dix ans pour mettre en place un réseau mondial afin d'assurer la mise en œuvre efficace des normes du GAFI dans toutes les régions du monde. Le GAFI coopère également de manière permanente avec d'autres organismes internationaux impliqués dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et mène à bien plusieurs initiatives conjointes chaque année.

Coopération avec les organisations internationales

Le GAFI et les institutions financières internationales (IFI) continuent à coordonner étroitement leurs activités, en particulier pour les évaluations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. De plus en plus, les IFI collaborent avec les organismes régionaux de type GAFI pour l'évaluation des systèmes de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI continue en outre de coopérer étroitement avec les autres organisations ayant statut d'observateurs – dont les Nations Unies, le Groupe Egmont et les IFI – dans un certain nombre d'autres domaines. Tous ces efforts contribuent à préserver et à développer un partenariat mondial en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Travaux avec le secteur privé

Dans le cadre de la procédure de consultation des représentants du secteur privé et des associations professionnelles, le GAFI a lancé un forum en ligne, le Forum de consultation avec le secteur privé, réunissant le GAFI et de grands organismes du secteur privé. Ce forum met à profit les activités d'ouverture existantes, et formalise et renforce le dialogue et le partenariat entre le GAFI et les grandes organisations du secteur privé, et ce, dans des secteurs des plus divers et partout dans le monde. Mettant à profit des propositions faites sur le Forum de consultation avec le secteur privé, le GAFI a décidé d'initier un projet conjoint avec le secteur privé sur le rôle des intermédiaires et autres tiers dans l'accomplissement des obligations de vigilance à l'égard de la clientèle (voire les prescriptions de la Recommandation 9 du GAFI). Un groupe d'expert composé de représentants de membres du GAFI, d'organismes régionaux de type GAFI et du secteur privé s'est réuni en juin 2009 pour définir et comprendre les questions que soulève la mise en œuvre de cette Recommandation.

Ces dernières années, le GAFI a examiné de manière exhaustive avec le secteur privé la question de l'approche fondée sur les risques. Les Recommandations du GAFI sont formulées de telle sorte que les pays peuvent adopter, dans une certaine mesure, une approche fondée sur les risques pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Cette formulation permet aussi aux pays d'autoriser les professions financières et les professions non financières désignées à utiliser une telle approche pour mettre en œuvre certaines de leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du

terrorisme. Pour traiter cette question et élaborer de nouvelles lignes directrices à l'intention des autorités publiques et de ces secteurs d'activité, le GAFI a constitué plusieurs groupes consultatifs électroniques sur l'approche fondée sur les risques afin de favoriser le dialogue entre les parties concernées. Le premier groupe consultatif électronique, composé à la fois de participants du secteur public et du secteur privé, a été mis en place en mars 2006. Un réseau électronique du même type a été créé en octobre 2008 afin d'élaborer des lignes directrices en coopération avec les secteurs de l'assurance et des entreprises de services financiers.

En juin et octobre 2008, le GAFI a finalisé des lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques pour les :

- comptables
- négociants en métaux précieux et en pierres précieuses
- agents immobiliers
- prestataires de services aux sociétés et fiduciaires
- professions juridiques
- casinos

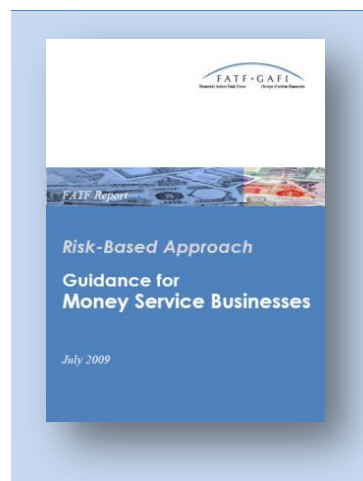
De nouvelles lignes directrices à l'intention des entreprises de services financiers ont été adoptées en juin 2009.

Ces lignes directrices ont pour but d'aider à la fois les autorités publiques et le secteur privé à appliquer une approche fondée sur les risques afin de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en :

- s'entendant sur une approche commune de ce qu'implique l'approche fondée sur les risques,
- dressant la liste de principes rigoureux d'application de l'approche fondée sur les risques et
- indiquant des bonnes pratiques à suivre pour la conception et la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques efficace.

Les lignes directrices visent à présenter les aspects essentiels d'une approche fondée sur les risques efficace et recensent les types de problèmes que les autorités publiques et les institutions financières sont invitées à prendre en compte pour mettre en œuvre une telle approche.

Les lignes directrices admettent que chaque pays et ses autorités locales, en partenariat avec ses institutions financières, doit définir le régime le plus approprié pour traiter les risques propres au pays. Par conséquent, elles n'entendent pas proposer un modèle unique d'approche fondée sur les risques, mais donner une orientation permettant de se doter d'un dispositif général reposant sur des procédures et des principes rigoureux qu'à titre individuel, les pays et les entreprises sont invités à prendre en compte afin de mettre en œuvre une approche fondée sur les risques de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.



Les documents de la collection relative à l'approche fondée sur les risques peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : www.fatf-gafi.org (en anglais uniquement).

SERVICES DE SOUTIEN ET ÉTATS FINANCIERS

Les travaux du GAFI sont coordonnés par son Secrétariat. Le Secrétariat est composé de spécialistes du droit, et de son application et de la réglementation, ainsi que d'une équipe de soutien. La diversité des compétences et des expériences assure aux travaux des différents groupes de travail de progresser efficacement.

Le Secrétariat est actuellement composé de 18 personnes : le Secrétaire exécutif, quatre administrateurs principaux, un expert principal, six administrateurs, un agent administratif, un agent de gestion de l'information électronique et quatre assistants. Occasionnellement, le Secrétariat a également recours à des stagiaires de courte durée afin de l'aider dans ses travaux.

Le rôle du Secrétariat consiste à organiser les réunions du GAFI (réunions plénières et réunions des groupes de travail) et à apporter son assistance à leurs participants, ainsi qu'à seconder le Président, le Groupe de direction et les délégations du GAFI. Le Secrétariat prépare et produit des notes de synthèse qui sont examinées lors des réunions des groupes de travail et/ou en réunions plénières, organise des missions d'évaluation mutuelle et y participe et rédige les rapports d'évaluation correspondants. Par ailleurs, le Secrétariat est en liaison permanente avec les nombreux partenaires du GAFI, assume un rôle de représentation lors des manifestations professionnelles et fournit des informations au public et aux médias.

Le GAFI a mis à la disposition de ses délégués un nouveau service d'information électronique - le FATFNet/GAFINet. Ce service est devenu pleinement opérationnel en 2008-09. Il offre une méthode plus efficace et plus sûre de diffusion des documents du GAFI et des informations ayant trait aux réunions.

Le coût du Secrétariat et des autres services est entièrement couvert par le budget du GAFI. Le financement du GAFI est assuré par ses membres, sur une base annuelle et en fonction du barème de contribution au budget de l'OCDE. Le barème est basé sur une formule calculée d'après la taille de l'économie d'un pays. La contribution des pays non membres de l'OCDE est calculée selon le même barème. Les deux organisations membres du GAFI contribuent également à son budget sur une base volontaire. Les budgets du GAFI pour les exercices 2008 et 2009 sont repris dans le tableau 7 ci-après.

Tableau 7 : Synthèse du budget du GAFI, exercices 2008 et 2009

| Postes budgétaires | Budget de l'exercice 2008 | Budget de l'exercice 2009 |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Émoluments, prestations et contributions de l'employeur pour le personnel permanent | 1 846 200 | 1 871 500 |
| Voyages officiels | 275 000 | 294 300 |
| Consultants, contrats, auxiliaires et conférences | 1 000 | 93 700 |
| Frais de réception | 1 000 | 1 000 |
| Frais d'exploitation | 149 200 | 157 000 |
| Part des frais généraux de l'OCDE | 174 700 | 206 000 |
| Documentation et bibliothèque | 1 000 | 1 000 |
| Réunions, documents, traduction et interprétation | 94 800 | 122 900 |
| Dépenses diverses et imprévues | 1 000 | 1 000 |
| Dépenses en capital | 1 000 | 8 700 |
| Informatique | 38 300 | 40 100 |
| Reports/ajustements | | |
| TOTAL | 2 583 200 | 2 797 200 |

ANNEXE 1: MANDAT DU GAFI

MANDAT DU GAFI 2008-2012

I. Introduction et informations générales

1. Depuis sa création en 1989, le Groupe d'Action Financière (GAFI) a oeuvré à la reconnaissance dans le monde entier des 40+9 Recommandations en tant que norme internationale en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les travaux du GAFI, qui couvrent plus de 170 juridictions, ont un impact significatif sur la détection et la prévention du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sont cruciaux pour la mise en oeuvre de régimes LBC/FT solides partout dans le monde.

2. Le GAFI a concentré, depuis sa fondation, ses travaux autour de trois activités clés : l'élaboration de normes, le contrôle de leur conformité et l'identification des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ces activités resteront l'essence des travaux du GAFI dans le cadre de ce mandat. Pour l'avenir, le GAFI mettra à profit ses travaux afin de répondre aux menaces nouvelles et émergentes, telles que le financement de la prolifération et les vulnérabilités liées aux nouvelles technologies, qui sont susceptibles de déstabiliser le système financier international.

3. Une revue à mi-mandat a été menée en 2007 afin de s'assurer que le GAFI est à même de riposter avec souplesse à ces nouveaux défis. Le mandat du GAFI, tel que révisé à l'issue de ce processus de revue, s'achèvera en décembre 2012.

II. Les normes du GAFI

4. Depuis sa création, le coeur des travaux du GAFI est la lutte contre le blanchiment de capitaux (les 40 Recommandations) et depuis 2001, la lutte contre le financement du terrorisme (les 9 Recommandations spéciales). Le GAFI a adopté des actions concertées pour combattre ces menaces. Il révisé et précise ces normes, et continuera de le faire en tant que de besoin. Jusqu'à présent, cette approche a constitué un bon équilibre entre, d'une part, l'impératif de stabilité des normes et, d'autre part, la nécessité de faire preuve d'une souplesse permettant de parer au changement de nature des menaces auxquelles ces normes doivent faire face. Maintenir cet équilibre entre stabilité et flexibilité offre une meilleure prévisibilité et une application mondiale cohérente.

III. La promotion internationale de l'application des normes

5. La mise en oeuvre entière et efficace des 40+9 Recommandations dans tous les pays est l'un des buts essentiels du GAFI. Ses membres sont évalués selon le processus d'évaluation mutuelle qui est une activité fondamentale et permanente du GAFI. Ce processus de revue par les pairs est désormais étendu via le réseau des Organismes régionaux de type GAFI à plus de 170 pays et constitue un mécanisme crucial dans la promotion d'une mise en oeuvre opportune et efficace des Recommandations du GAFI, tout en contribuant à établir des règles du jeu équitables entre ses membres et au-delà. Les pays qui ne sont pas membres d'un organisme régional de type GAFI sont encouragés à rejoindre l'organisme régional approprié. Le GAFI va achever le troisième cycle d'évaluations mutuelles de ses membres, en utilisant la méthodologie d'évaluation commune, afin de déterminer le degré d'application des 40+9 Recommandations. Il identifie également après chaque évaluation mutuelle, les actions de suivi appropriées afin de s'assurer que ses membres remédient aussi rapidement que possible aux insuffisances mises en évidence à cette occasion.

6. Tous les pays, y compris ceux qui ne sont pas membres du GAFI, devraient mettre en oeuvre efficacement les Recommandations du GAFI afin de garantir un système mondial plus efficace de lutte contre les risques de BC/FT. Toutefois, pour nombre de pays, notamment ceux à faible revenu, appliquer les normes du GAFI constitue un challenge. Afin de réduire à la fois leurs propres vulnérabilités et les risques induits pour le système financier international, le GAFI, en étroite collaboration avec les organismes régionaux de type GAFI et d'autres partenaires internationaux, va concevoir des stratégies facilitant la mise en oeuvre des

MANDAT DU GAFI 2008-2012

Recommandations par les pays qui font face à des contraintes de capacité. La première étape consiste pour le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI à pérenniser le soutien à ces pays afin qu'ils mettent en oeuvre les normes du GAFI.

IV. Identifier et réagir aux nouvelles menaces

(a) Les juridictions à haut risque

7. L'identification et le traitement des risques posés par les juridictions dont les systèmes LBC/FT présentent des lacunes significatives demeurent un élément essentiel des travaux du GAFI afin de protéger le système financier international des menaces criminelles. Des actions telles que l'initiative sur les Pays et territoires non-coopératifs a conduit à des améliorations significatives des systèmes LBC/FT de plus de 20 pays.

8. En 2006, le GAFI a adopté un nouveau processus de surveillance – le Groupe d'examen des questions de coopération internationale – permettant d'identifier, d'étudier et de s'engager auprès de ces juridictions vulnérables qui échouent dans la mise en oeuvre d'un système efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI continue de recourir à ce processus pour sensibiliser ces pays et, le cas échéant, réagit fermement à l'encontre des pays qui refusent de s'engager auprès, soit de l'organisme régional de type GAFI approprié, soit du GAFI, ou qui refusent de réformer leur système.

(b) Les menaces systémiques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

9. Le GAFI est idéalement positionné pour analyser et appeler l'attention au niveau international sur les vulnérabilités émergentes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et a fortement renforcé le processus d'identification de ces menaces, appelé « typologies ». La production et la diffusion d'études approfondies sur les typologies sont essentielles aux travaux du GAFI et offrent une base solide à l'élaboration constante de politiques tant au niveau international que des États. Le GAFI continuera à produire de telles études présentant des informations détaillées sur les méthodes, tendances et techniques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et constituant un socle pratique à destination des décideurs politiques dans le processus d'élaboration des normes. Dans ses travaux futurs, le GAFI étendra sa coopération avec les organismes régionaux de type GAFI et les autres organismes internationaux et mettra à profit l'expérience et l'expertise que le secteur privé peut apporter à ce processus.

10. À l'avenir, le GAFI entend intensifier sa surveillance sur les risques systémiques, criminels et de financement du terrorisme, afin de renforcer sa capacité à identifier, établir des priorités et réagir face à ces menaces. Dans ce contexte, et mettant à profit les contributions des membres du GAFI, du secteur privé et des organismes régionaux de type GAFI, il soutient la réalisation, au niveau des États, d'évaluations des menaces basées sur les meilleures pratiques, et mettra en place des mécanismes plus solides et réguliers de partage des informations sur les risques et les vulnérabilités. Les conclusions de la fonction de surveillance stratégique renforcée seront diffusées publiquement par la parution d'une évaluation régulière des menaces mondiales.

11. Le GAFI mesurera par l'analyse des données disponibles, l'impact des systèmes LBC/FT sur les activités criminelles et terroristes sous-jacentes, encourageant ainsi une étude de l'efficacité de son système. Il étudiera aussi la faisabilité d'une analyse coût-avantage des politiques de LBC/FT.

(c) Les menaces émergentes

12. La globalisation induit de nouveaux risques potentiels que les criminels et terroristes tentent d'exploiter afin de pénétrer le système financier international. Le GAFI entend rester le moteur des efforts menés partout dans le monde pour protéger l'intégrité du système financier et répondre aux nouvelles menaces émergentes et significatives qui y sont liées mais qui ne correspondraient pas à ses activités essentielles. Le GAFI n'envisage donc qu'une expansion limitée de son champ d'action, dans les cas où il aurait une contribution spécifique à apporter.

13. Par exemple, le financement de la prolifération constitue un domaine dans lequel le GAFI peut ajouter de la valeur aux efforts globaux de la communauté internationale. Tout en respectant les besoins identifiés par les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, le GAFI poursuivra ses travaux sur cette question. De

MANDAT DU GAFI 2008-2012

cette manière, il s'assure de ne pas dupliquer les efforts réalisés par ailleurs.

V. Relations avec les parties prenantes et les partenaires

(a) Ouverture au secteur privé et au public

14. Le secteur privé se trouve en première ligne dans la bataille contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et autres risques résultant de la finance illicite. Le GAFI a considérablement accru son engagement auprès du secteur privé au travers d'événements joints avec le secteur et de la réalisation d'analyses conjointes sur des sujets d'intérêts communs, sollicitant ainsi la participation du secteur privé au processus des typologies, ainsi que par la création d'un nouveau forum consultatif avec le secteur privé. A l'avenir, il entend renforcer cet engagement en organisant un dialogue régulier avec le secteur privé afin de réaliser l'objectif commun : une mise en oeuvre plus efficace des normes du GAFI.

15. Plus généralement, et conformément aux meilleures pratiques de la supervision/des superviseurs, le GAFI maintiendra un haut niveau de transparence de ses travaux par une communication directe, la collaboration et la sensibilisation des parties prenantes, et l'utilisation de tous les moyens de communication à sa disposition.

(b) Relations avec les autres organisations internationales

16. Dans la réalisation de ses objectifs, le GAFI estime et s'appuie sur les partenariats étroits dont il dispose avec d'autres organisations internationales, notamment les Nations Unies, le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale et le Forum de Stabilité Financière. Il a pris des contacts ciblés afin d'accroître sa connaissance des difficultés spécifiques et de s'assurer que les normes du GAFI n'entrent pas en conflit avec les travaux d'autres organisations internationales. Plus particulièrement, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale ont largement contribué aux efforts internationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dans des pays non-membres du GAFI, ce qui constitue un apport à l'effort mondial apprécié par le GAFI. Le GAFI continuera de travailler activement avec tous ses partenaires afin de promouvoir ses objectifs et de mettre à profit leurs connaissances pour l'élaboration de ses politiques.

(c) Relations avec les Membres associés et les Organismes régionaux de type GAFI

17. Les Organismes régionaux de type GAFI, dont plusieurs sont désormais membres associés du GAFI, jouent un rôle directeur décisif dans leurs régions respectives ; ils fournissent une expertise régionale significative et participent au processus d'élaboration de la politique du GAFI. Le GAFI et les Organismes régionaux de type GAFI poursuivent le renforcement de leur collaboration ainsi que de leurs contacts avec des partenaires clés au niveau des régions.

VI. Questions opérationnelles

(a) Structure et organisation du GAFI

18. La structure du GAFI, un groupe d'action, lui a permis de réagir rapidement et de manière décisive aux menaces émergentes et de s'adapter efficacement à l'augmentation du nombre de ses membres. Cette structure est largement appropriée et devrait demeurer inchangée.

19. À long terme, il est important que le GAFI reste en mesure de répondre efficacement aux menaces continuellement changeantes auxquelles fait face le système financier international. Par conséquent, il est essentiel que sa structure, son organisation et ses méthodes restent souples et lui permettent de relever de nouveaux défis lorsqu'ils surviennent.

(b) Composition

20. Le GAFI a progressivement augmenté le nombre de ses membres, et depuis 2000 a accueilli six nouveaux membres et deux observateurs, amenés à devenir membre à part entière du GAFI au terme du processus d'adhésion¹. Le GAFI poursuit ses travaux en ce sens. Il continuera sa politique d'ouverture et

MANDAT DU GAFI 2008-2012

considèrera l'architecture d'ensemble de la LBC/FT, y compris la question du rôle renforcé joué par les membres associés et les Organismes régionaux de type GAFI, ainsi que la composition du GAFI, lorsque l'expansion en cours sera achevée. A cet égard, l'importance stratégique d'un pays, l'équilibre géographique de la composition du GAFI et l'engagement d'un pays à mettre en oeuvre les normes du GAFI constitueront les principes directeurs des décisions relatives aux futures adhésions.

21. Le GAFI compte actuellement 22 organisations et organismes observateurs. Afin de rendre leur participation la plus efficace et la plus efficiente possible, le GAFI va réviser sa politique sur le statut d'observateur.

(c) Présidence

22. Chaque Présidence doit continuer d'être désignée par la Plénière pour une durée d'un an et sera assistée par une vice-Présidence, assurée par le Président désigné.

(d) Le Comité directeur

23. Le Comité directeur, composé de sept membres, conseille le Président. Sa composition doit représenter celle du GAFI, tant du point de vue géographique que de la taille de ses membres, et comprend le Président, l'ancien Président et le Président désigné.

(e) Le Secrétariat et le budget

24. Le Secrétariat soutient les travaux du GAFI, y compris des groupes de travail et groupes ad-hoc, afin d'en assurer la coordination et la cohérence.

25. Les mécanismes actuels de financement du GAFI doivent être maintenus. Le coût du Secrétariat et des autres services doit être couvert par le budget du GAFI, en utilisant le canal de l'OCDE, les contributions des membres, conformément aux barèmes de l'OCDE, et avec la possibilité de recevoir d'autres contributions.

VII. Responsabilité ministérielle

26. Le GAFI rend compte aux Ministres de ses États membres. Afin de renforcer cette responsabilité, le Président du GAFI remet un rapport annuel aux Ministres sur les éléments essentiels des travaux du GAFI, y compris les menaces internationales. Considérant les effets déstabilisateurs potentiels des actions criminelles et terroristes sur l'architecture financière internationale, des réunions ministérielles apériodiques offriront un suivi continu, qui permettra aux Ministres d'ajuster la stratégie du GAFI dans l'élaboration des normes.

ANNEXE 2 : DOCUMENTS DU GAFI PUBLIÉS EN 2008-2009

Guidance for Money Service Businesses - Risk-Based Approach, 3 juillet 2009 [Lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques pour les prestataires de services de transmission de fonds]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/45/1/43249256.pdf

Freezing of Terrorist Assets: International Best Practices, 2 juillet 2009 [Le gel des actifs des terroristes : bonnes pratiques internationales]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/30/43/34242709.pdf

Money Laundering through the Football Sector, 1^{er} juillet 2009 [Le blanchiment de capitaux via le secteur du football]
www.fatf-gafi.org/document/20/0,3343,en_32250379_32237202_43216660_1_1_1_1,00.html

Follow-up Report for the Third Mutual Evaluation of Norway, 30 juin 2009 [Troisième évaluation mutuelle de la Norvège – rapport de suivi]
www.fatf-gafi.org/document/14/0,3343,en_32250379_32236982_43177166_1_1_1_1,00.html

Résumé du Président et Déclaration du GAFI, Plénière de Lyon, 24-26 juin 2009, 29 juin 2009
www.fatf-gafi.org/document/15/0,3343,en_32250379_32236836_43193871_1_1_1_1,00.html

Vulnerabilities of Casinos and Gaming Sector Report, mars 2009 [Rapport sur la vulnérabilité des casinos et du secteur du jeu]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/47/49/42458373.pdf

Mutual Evaluation of South Africa, mars 2009 [Évaluation mutuelle de l'Afrique du Sud]
www.fatf-gafi.org/document/29/0,3343,en_32250379_32235720_42432029_1_1_1_1,00.html

MONEYVAL Public Statement in respect of Azerbaijan, mars 2009 [Déclaration publique de MONEYVAL concernant l'Azerbaïdjan] (voir aussi la déclaration de décembre 2008)
www.fatf-gafi.org/dataoecd/41/41/42406214.pdf

Third Mutual Evaluation of Italy – Follow-Up Report, février 2009 [Troisième évaluation mutuelle de l'Italie – rapport de suivi]
www.fatf-gafi.org/document/9/0,3343,en_32250379_32236982_42257865_1_1_1_1,00.html

Chairman's Summary of the Paris Plenary, février 2009 [Résumé du président de la Réunion Plénière de Paris]
www.fatf-gafi.org/document/57/0,3343,en_32250379_32235720_42256633_1_1_1_1,00.html

Méthodologie d'évaluation de la conformité aux 40 Recommandations et 9 Recommandations spéciales du GAFI, document régulièrement mis à jour, dernière mise à jour : février 2009
www.fatf-gafi.org/dataoecd/16/54/40339628.pdf

Déclaration du GAFI sur l'Iran, l'Ouzbékistan, le Turkménistan, le Pakistan and São Tome et Príncipe, février 2009 (voir aussi la déclaration d'octobre 2008)
www.fatf-gafi.org/dataoecd/18/28/42242615.pdf

Mutual Evaluation Report of Mexico, janvier 2009 [Rapport d'évaluation mutuelle du Mexique]
www.fatf-gafi.org/document/20/0,3343,en_32250379_32235720_41911956_1_1_1_1,00.html

Antonio Gustavo Rodrigues' Keynote Address to the Council of Europe Committee of Experts on the Evaluation of MONEYVAL, décembre 2008 [Discours d'Antonio Gustavo Rodrigues sur l'évaluation de MONEYVAL devant le Comité d'experts du Conseil de l'Europe]
www.fatf-gafi.org/document/56/0,3343,en_32250379_32235720_41849720_1_1_1_1,00.html

FATF President's Keynote Address to the Joint FATF/MONEYVAL Experts Meeting on Typologies, novembre 2008 [Discours du président du GAFI lors de la Réunion conjointe d'experts GAFI/MONEYVAL sur les typologies]
www.fatf-gafi.org/document/46/0,3343,en_32250379_32235720_41787182_1_1_1_1,00.html

Mutual Evaluation of Qatar, novembre 2008 [Évaluation mutuelle du Qatar]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/34/34/41763274.pdf

Mutual Evaluation of the United Arab Emirates (UAE), novembre 2008 [Évaluation mutuelle des Émirats arabes unis]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/47/55/41721938.pdf

Mutual Evaluation of Japan, novembre 2008 [Évaluation mutuelle du Japon]
www.fatf-gafi.org/document/61/0,3343,en_32250379_32235720_41684733_1_1_1_1,00.html

Risk-Based Approach for Casinos, octobre 2008 [Approche fondée sur les risques pour les casinos]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/5/61/41584370.pdf

Risk-Based Approach Guidance for Legal Professionals, octobre 2008 [Approche fondée sur les risques pour les professions juridiques]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/5/58/41584211.pdf

Guidance on Implementation of Financial Provisions of UN Security Council Resolution 1803, octobre 2008 [Lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions financières de la Résolution 1803 du Conseil de Sécurité des Nations Unies]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/47/41/41529339.pdf

Chairman's Summary of the FATF Plenary Meeting in Rio de Janeiro, octobre 2008 [Résumé du président de la Réunion Plénière du GAFI à Rio de Janeiro]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/31/49/41521461.pdf

FATF-XX - Calendar of Events, octobre 2008 [Calendrier des événements du GAFI-XX]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/45/60/40981237.pdf

Typologies of Proliferation Financing, août 2008 [Typologies sur le financement de la prolifération]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/14/21/41146580.pdf

Risk-Based Approach Guidance for Trusts and Companies Services Providers (TCSPs), août 2008 [Lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques pour les fiducies et les prestataires de services aux entreprises]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/19/44/41092947.pdf

Risk-Based Approach Guidance for Accountants, août 2008 [approche fondée sur les risques pour les comptables]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/19/40/41091859.pdf

Risk-Based Approach Guidance for Real Estate Agents, août 2008 [lignes directrices sur l'approche fondée sur les risques concernant les agents immobiliers]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/18/54/41090722.pdf

Mutual Evaluation of Hong Kong, China, juillet 2008 [Évaluation mutuelle de Hong Kong, Chine]
www.fatf-gafi.org/document/5/0,3343,en_32250379_32236963_40918981_1_1_1_1,00.html

Antonio Gustavo Rodrigues' Speech to the APG Annual Meeting, juillet 2008 [Discours d'Antonio Gustavo Rodrigues lors de l'assemblée annuelle du GAP]
www.fatf-gafi.org/document/54/0,3343,en_32250379_32236879_41032758_1_1_1_1,00.html

High Level Principles and Procedures for Dealers in Precious Metals and Dealers in Precious Stones, juillet 2008 [Principes et procédures rigoureux concernant les négociants en métaux précieux et les négociants en pierres précieuses]
www.fatf-gafi.org/dataoecd/19/42/41012021.pdf

Fragilités en termes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme des sites commerciaux en ligne et des systèmes de paiement sur Internet, juillet 2008
www.fatf-gafi.org/dataoecd/57/21/40997818.pdf

Money Laundering & Terrorist Financing Risk Assessment Strategies, juillet 2008 [Stratégies d'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme]

www.fatf-gafi.org/dataoecd/46/24/40978997.pdf

Mutual Evaluation of the Russian Federation, juillet 2008 [Évaluation mutuelle de la Fédération de Russie]

www.fatf-gafi.org/document/1/0,3343,en_32250379_32235720_40945665_1_1_1_1,00.html

Best Practices regarding Money Laundering and Terrorist Financing through the Trade System, juillet 2008

[Pratiques exemplaires concernant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme via le système des échanges commerciaux]

www.fatf-gafi.org/dataoecd/9/28/40936081.pdf

ANNEXE 3 : JURIDICTIONS AYANT APPROUVÉ LES 40+9 RECOMMANDATIONS

Tableau 8 : Juridictions ayant approuvé les 40+9 Recommandations

| Juridiction | Membre de... | Juridiction | Membre de... |
|---------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Afghanistan | GAP | Îles Caïmanes | GAFIC, GOSBO |
| Albanie | MONEYVAL | Chili | GAFISUD |
| Algérie | GAFIMOAN | République populaire de Chine | GAP, Groupe Eurasie, GAFI |
| Andorre | MONEYVAL | Taipei chinois | GAP |
| Antigua-et-Barbuda | GAFIC | Colombie | GAFISUD |
| Anguilla | GAFIC | Îles Cook | GAP |
| Argentine | GAFI, GAFISUD | Costa Rica | GAFIC |
| Arménie | MONEYVAL | Côte d'Ivoire | GIABA |
| Aruba | GAFIC, GAFI ¹ , GOSBO | Croatie | MONEYVAL |
| Australie | GAP, GAFI | Chypre | MONEYVAL |
| Autriche | GAFI | République tchèque | MONEYVAL |
| Azerbaïdjan | MONEYVAL | Danemark | GAFI |
| Bahamas | GAFIC, GOSBO | Dominique | GAFIC |
| Bahreïn | GCC, GAFIMOAN | République dominicaine | GAFIC |
| Bangladesh | GAP | Égypte | GAFIMOAN |
| Barbade | GAFIC, GOSBO | Équateur | GAFISUD |
| Biélorussie | GABAOA | El Salvador | GAFIC |
| Belgique | GAFI | Estonie | MONEYVAL |
| Belize | GAFIC | Fidji | GAP |
| Bénin | GIABA | Finlande | GAFI |
| Bermudes | GAFIC, GOSBO | France | GAFI |
| Bolivie | GAFISUD | Gambie | GIABA |
| Bosnie-Herzégovine | MONEYVAL | Géorgie | MONEYVAL |
| Botswana | GABAOA | Allemagne | GAFI |
| Brésil | GAFI, GAFISUD | Ghana | GIABA |
| Îles Vierges britanniques | GAFIC, GOSBO | Grèce | GAFI |
| Brunéi Darussalam | GAP | Grenade | GAFIC |
| Bulgarie | MONEYVAL | Guatemala | GAFIC |
| Burkina Faso | GIABA | Guernesey | GOSBO |
| Cambodge | GAP | Guinée | GIABA |
| Canada | GAP, GAFI | Guinée Bissau | GIABA |
| Cap Vert | GIABA | Guyana | GAFIC |

Tableau 8: Juridictions ayant approuvé les 40+9 Recommandations (suite)

| Juridiction | Membre de... |
|---------------------------------------|-----------------------|
| Haïti | GAFIC |
| Honduras | GAFIC |
| Hong Kong, Chine | GAP, GAFI |
| Hongrie | MONEYVAL |
| Islande | GAFI |
| Inde | GAP |
| Indonésie | GAP |
| République d'Irak | GAFIMOAN |
| Irlande | GAFI |
| Île de Man | GOSBO |
| Israël | MONEYVAL ² |
| Italie | GAFI |
| Jamaïque | GAFIC |
| Japon | GAFI |
| Jersey | GOSBO |
| Jordanie | GAFIMOAN |
| Kazakhstan | Groupe Eurasie |
| Kenya | GABAOA |
| République de Corée | GAP |
| Koweït | GCC, GAFIMOAN |
| Kirghizstan | Groupe Eurasie |
| Labuan | GOSBO |
| République démocratique populaire lao | GAP |
| Lettonie | MONEYVAL |
| Liban | GAFIMOAN |
| Lesotho | GABAOA |
| Liberia | GIABA |
| Libye | GAFIMOAN |
| Liechtenstein | MONEYVAL |
| Lituanie | MONEYVAL |
| Luxembourg | GAFI |
| Macao, Chine | GAP, GOSBO |

| Juridiction | Membre de... |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| Ex-République yougoslave de Macédoine | MONEYVAL |
| Malawi | GABAOA |
| Maldives | GAFI |
| Mali | GIABA |
| Malaisie | GAP |
| Malte | MONEYVAL |
| Îles Marshall | GAP |
| République islamique de Mauritanie | GAFIMOAN |
| Île Maurice | GABAOA, GOSBO |
| Mexique | GAFI, GAFISUD |
| Moldavie | MONEYVAL |
| Monaco | MONEYVAL |
| Mongolie | GAP |
| Monténégro | MONEYVAL |
| Montserrat | GAFIC |
| Maroc | GAFIMOAN |
| Mozambique | GABAOA |
| Myanmar | GAP |
| Namibie | GABAOA |
| Nauru | GAP |
| Népal | GAP |
| Niger | GIABA |
| Nigeria | GIABA |
| Niue | GAP |
| Pays-Bas | GAFI ¹ |
| Antilles néerlandaises | GAFIC, GAFI ¹ , GOSBO |
| Nouvelle Zélande | GAP, GAFI |
| Nicaragua | GAFIC |
| Norvège | GAFI |
| Oman | GAP, GAFIMOAN |
| Pakistan | GAP |

Tableau 8 : Juridictions ayant approuvé les 40+9 Recommandations (suite)

| Juridiction | Membre de... | Juridiction | Membre de... |
|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------|----------------|
| Palaos | GAP | Soudan | GAFIMOAN |
| Panama | GAFIC, GOSBO | Suriname | GAFIC |
| Papouasie Nouvelle Guinée | GAP | Swaziland | GABAOA |
| Paraguay | GAFISUD | Suède | GAFI |
| Pérou | GAFISUD | Suisse | GAFI |
| Philippines | GAP | Syrie | GAFIMOAN |
| Pologne | MONEYVAL | Tadjikistan | Groupe Eurasie |
| Portugal | GAFI | Tanzanie | GABAOA |
| Qatar | GCC, GAFIMOAN | Thaïlande | GAP |
| Roumanie | MONEYVAL | Timor oriental | GAP |
| Fédération de Russie | Groupe Eurasie, GAFI, MONEYVAL | Togo | GIABA |
| Samoa | GAP, GOSBO | Tonga | GAP |
| Saint Marin | MONEYVAL | Trinité-et-Tobago | GAFIC |
| Arabie Saoudite | GCC, GAFIMOAN | Tunisie | GAFIMOAN |
| Sénégal | GIABA | Turquie | GAFI |
| Serbie | MONEYVAL | Îles Turques-et-Caiques | GAFIC |
| Seychelles | GABAOA | Ouganda | GABAOA |
| Sierra Leone | GIABA | Ukraine | MONEYVAL |
| Singapour | GAP, GAFI | Émirats arabes unis | GCC, GAFIMOAN |
| République slovaque | MONEYVAL | Royaume-Uni | GAFI |
| Slovénie | MONEYVAL | États-Unis | GAP, GAFI |
| Îles Salomon | GAP | Uruguay | GAFISUD |
| Afrique du Sud | GABAOA, GAFI | Ouzbékistan | Groupe Eurasie |
| Espagne | GAFI | Vietnam | GAP |
| Sri Lanka | GAP | Vanuatu | GAP, GOSBO |
| St. Christophe-et-Niévès | GAFIC | Venezuela | GAFIC |
| Ste Lucie | GAFIC | Yémen | GAFIMOAN |
| St. Vincent-et-les-Grenadines | GAFIC | Zambie | GABAOA |
| | | Zimbabwe | GABAOA |

1. Le Royaume des Pays-Bas (comprenant les Antilles néerlandaises, Aruba et les Pays-Bas) est membre du GAFI.
2. Statut d'observateur actif.

ANNEXE 4 : ÉVALUATIONS PUBLIÉES

Les rapports sont disponibles sur les sites internet des organismes évaluateurs :

| | |
|---------------------------------|--|
| Banque Mondiale : | www.worldbank.org |
| Fonds Monétaire International : | www.imf.org |
| GABAOA : | www.esaamlg.org |
| GAFI : | www.fatf-gafi.org |
| GAFIC : | www.cfatf.org |
| GAFIMOAN : | www.menafatf.org |
| GAFISUD : | www.gafisud.org |
| GAP : | www.apgml.org |
| GIABA : | www.giaba.org |
| GOSBO : | www.ogbs.net |
| Groupe Eurasie : | www.eurasiangroup.org |
| Moneyval : | www.coe.int/moneyval |

Pour les rapports impliquant plusieurs organismes, il est conseillé pour l'obtenir facilement de consulter le site du GAFI ou le site de l'organisme régional de type GAFI compétent (GAP, GAFIC, Groupe Eurasie, GABAOA, GAFISUD, GIABA et Moneyval).

Tableau 9 : Évaluations publiées

| | Pays / Juridiction | Organisme évaluateur | Année de publication |
|-----|--------------------|--------------------------|----------------------|
| 1. | Albanie | MONEYVAL | 2006 |
| 2. | Andorre | MONEYVAL | 2007 |
| 3. | Antigua-et-Barbuda | GAFIC | 2008 |
| 4. | Australie | GAFI | 2005 |
| 5. | Autriche | GAFI (FMI) | 2009 |
| 6. | Azerbaïdjan | MONEYVAL | 2008 |
| 7. | Bahamas | GAFIC | 2007 |
| 8. | Bahreïn | FMI (GAFIMOAN) | 2007 |
| 9. | Barbade | GAFIC | 2008 |
| 10. | Bangladesh | GAP | 2009** |
| 11. | Biélorussie | FMI (Groupe Eurasie) | 2007 |
| 12. | Belgique | GAFI | 2005 |
| 13. | Bermudes | FMI (GAFIC) | 2008 |
| 14. | Bolivie | GAFISUD | 2007 |
| 15. | Botswana | BANQUE MONDIALE (GABAOA) | 2008 |
| 16. | Brunéi Darussalam | GAP | 2006* |
| 17. | Bulgarie | MONEYVAL | 2008 |
| 18. | Cambodge | BANQUE MONDIALE (GAP) | 2007 |
| 19. | Canada | GAFI (GAP) | 2008 |
| 20. | Cap Vert | GIABA | 2009 |
| 21. | Îles Caïmanes | GAFIC | 2007 |

Tableau 9 : Évaluations publiées (suite)

| | Pays / Juridiction | Organisme évaluateur | Année de publication |
|-----|--|-----------------------------|-----------------------------|
| 22. | CEMAC ¹ | BANQUE MONDIALE | 2006* |
| 23. | Chili | GAFISUD | 2007 |
| 24. | République populaire de Chine | GAFI (Groupe Eurasie) | 2007 |
| 25. | Taipei chinois | GAP | 2007 |
| 26. | Colombie | GAFISUD | 2007 |
| 27. | Costa Rica | GAFIC | 2007 |
| 28. | Croatie | MONEYVAL | 2008 |
| 29. | Chypre | MONEYVAL | 2006 |
| 30. | République tchèque | MONEYVAL | 2008 |
| 31. | Danemark | FMI (GAFI) | 2006 |
| 32. | République dominicaine | GAFIC | 2007 |
| 33. | Équateur | GAFISUD | 2008 |
| 34. | Égypte | GAFIMOAN | 2009** |
| 35. | Estonie | MONEYVAL | 2008 |
| 36. | Fidji | BANQUE MONDIALE (GAP) | 2006 |
| 37. | Finlande | GAFI | 2007 |
| 38. | Ex-République yougoslave de Macédoine. | MONEYVAL | 2009 |
| 39. | Gambie | GIABA | 2008 |
| 40. | Géorgie | MONEYVAL | 2007 |
| 41. | Gibraltar | FMI | 2007 |
| 42. | Grèce | GAFI | 2007 |
| 43. | Grenade | GAFIC | 2009 |
| 44. | Guinée Bissau | GIABA | 2009** |
| 45. | Haïti | GAFIC | 2008 |
| 46. | Hong Kong, Chine | GAFI (GAP) | 2008 |
| 47. | Hongrie | FMI (MONEYVAL) | 2005 |
| 48. | Islande | GAFI | 2006 |
| 49. | Inde | GAP | 2007 |
| 50. | Indonésie | GAP | 2008 |
| 51. | Irlande | GAFI | 2006 |
| 52. | Israël | MONEYVAL | 2008 |
| 53. | Italie | FMI (GAFI) | 2006 |
| 54. | Japon | GAFI (GAP) | 2008 |
| 55. | Jamaïque | GAFIC | 2007 |
| 56. | Jordanie | GAFIMOAN | 2009** |
| 57. | Corée | GAFI (GAP) | 2009 |

Tableau 9 : Évaluations publiées

| | Pays / Juridiction | Organisme évaluateur | Année de publication |
|-----|---------------------------|--------------------------------------|-----------------------------|
| 58. | Kirghizstan | Groupe Eurasie | 2007 |
| 59. | Lettonie | FMI (MONEYVAL) | 2007 |
| 60. | Liechtenstein | FMI (MONEYVAL) | 2008 |
| 61. | Lituanie | MONEYVAL | 2006 |
| 62. | Macao, Chine | GAP (GOSBO) | 2007 |
| 63. | Madagascar | BANQUE MONDIALE | 2006 |
| 64. | Malawi | GABAOA | 2008 |
| 65. | Malaisie (et Labuan) | GAP | 2007 |
| 66. | Mali | GIABA | 2009 |
| 67. | Malte | MONEYVAL | 2007 |
| 68. | Mauritanie | BANQUE MONDIALE (GAFIMOAN) | 2007 |
| 69. | Île Maurice | GABAOA | 2008 |
| 70. | Mexique | FMI | 2008 |
| 71. | Moldavie | MONEYVAL | 2008 |
| 72. | Monaco | MONEYVAL | 2008 |
| 73. | Mongolie | GAP | 2007 |
| 74. | Monténégro | MONEYVAL | 2009 |
| 75. | Maroc | GAFIMOAN | 2007 |
| 76. | Myanmar | GAP | 2008 |
| 77. | Namibie | BANQUE MONDIALE (GABAOA) | 2008 |
| 78. | Népal | GAP | 2006* |
| 79. | Niger | GIABA | 2008** |
| 80. | Nigeria | GIABA | 2008 |
| 81. | Norvège | GAFI | 2005 |
| 82. | Palaos | GAP | 2008 |
| 83. | Panama | FMI (GAFIC) | 2007 |
| 84. | Paraguay | GAFISUD | 2007 |
| 85. | Pérou | GAFISUD | 2007 |
| 86. | Pologne | MONEYVAL | 2008 |
| 87. | Portugal | GAFI | 2006 |
| 88. | Qatar | GAFIMOAN | 2008 |
| 89. | Roumanie | MONEYVAL | 2008 |
| 90. | Fédération de Russie | GAFI (Groupe Eurasie et MONEYVAL) | 2008 |
| 91. | Rwanda | BANQUE MONDIALE | 2005* |
| 92. | Samoa | GAP (GOSBO) | 2006 |

Tableau 9 : Évaluations publiées

| | Pays / Juridiction | Organisme évaluateur | Année de publication |
|-------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| 93. | Saint Marin | MONEYVAL | 2008 |
| 94. | Sénégal | GIABA | 2008 |
| 95. | Seychelles | GABAOA | 2006 |
| 96. | Sierra Leone | BANQUE MONDIALE (GIABA) | 2008 |
| 97. | Singapour | GAFI (GAP) | 2008 |
| 98. | Slovaquie | MONEYVAL | 2006 |
| 99. | Slovénie | MONEYVAL | 2006 |
| 100. | Afrique du Sud | GAFI (GABAOA) | 2009 |
| 101. | Espagne | GAFI | 2006 |
| 102. | Sri Lanka | GAP | 2006 |
| 103. | Sainte Lucie | GAFIC | 2008 |
| 104. | Suède | GAFI | 2006 |
| 105. | Suisse | GAFI | 2006 |
| 106. | Syrie | GAFIMOAN | 2007 |
| 107. | Tadjikistan | Groupe Eurasie | 2009 |
| 108. | Thaïlande | GAP | 2007 |
| 109. | Trinité-et-Tobago | GAFIC | 2007 |
| 110. | Tunisie | GAFIMOAN | 2008 |
| 111. | Turquie | GAFI | 2007 |
| 112. | Îles Turques-et-Caïques | GAFIC | 2008 |
| 113. | Ouganda | GABAOA | 2007 |
| 114. | Ukraine | MONEYVAL | 2009 |
| 115. | Émirats arabes unis | GAFIMOAN | 2008 |
| 116. | Royaume-Uni | GAFI | 2007 |
| 117. | États-Unis | GAFI (GAP) | 2006 |
| 118. | Uruguay | GAFISUD | 2007 |
| 119. | Vanuatu | GAP (GOSBO) | 2007 |
| 120. | Îles vierges | GAFIC | 2008 |
| 121. | Yémen | GAFIMOAN | 2008 |
| 122. ¹ | Zambie | GABAOA | 2009** |
| 123. | Zimbabwe | GABAOA | 2008 |

1. CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.

* Seule une synthèse du rapport a été publiée.

** Le rapport d'évaluation n'était pas encore disponible sur le site Internet de l'organisme évaluateur compétent au moment de la publication du présent rapport.

Groupe d'action financière

GAFI/OCDE
July 2009

www.fatf-gafi.org



GAFI/OCDE
Juillet 2009

www.fatf-gafi.org